

M. Fulton: Si vous permettez, monsieur l'Orateur, la seconde édition de Beauchesne se rapporte à la douzième de May, et c'est dans la douzième édition que je trouve le commentaire à l'effet qu'on peut aussi donner ordre de modifier un document qui a été présenté. De plus, le commentaire 452 de la seconde édition de Beauchesne, dont j'ai parlé, ne cite pas l'autorité particulière sur laquelle l'auteur se fonde. Par conséquent, je présume que Beauchesne se contentait d'exprimer sa propre opinion sur la procédure que la Chambre devrait adopter.

Toutefois, c'est une question que, pour ma part, je préférerais approfondir, pour m'assurer s'il n'existe pas une ligne de conduite dans ce sens.

QUESTIONS

CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ CANADIENNE, 1953-1954

M. Macnaughton:

1. En 1953 et 1954, combien de certificats de citoyenneté canadienne a-t-on délivrés à des personnes devant antérieurement allégeance à d'autres pays?

2. Quelle est la répartition des certificats selon la nationalité de ces personnes?

3. En 1953 et 1954, combien de certificats de citoyenneté canadienne a-t-on délivrés à des sans-patrie? Dans quel pays ces personnes étaient-elles nées?

4. Quelles nouvelles dispositions a-t-on établies à Montréal en vue de l'accueil, de l'audition et de l'octroi des demandes de citoyenneté canadienne?

5. Quand a-t-on pris ces dispositions et quels résultats ont-elles donnés?

L'hon. M. Pickersgill:

1. 1953: 13,562; 1954: 19,545.

2. Voir le tableau ci-joint.

3. Voir le tableau ci-joint. Les pays d'origine étaient les suivants: Pologne, URSS, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie, Hongrie, les pays baltes et autres.

4. Un tribunal de citoyenneté canadienne a été établi par le gouvernement du Canada au numéro 1247, rue Guy, à Montréal; on y trouve les installations voulues pour la réception et l'audition des demandes et l'octroi des certificats de citoyenneté canadienne. Le juge préposé à ce tribunal a comme adjoints trois commissaires qui ont l'autorité d'entendre les requérants. Ce tribunal a été établi afin que les demandes émanant de Montréal puissent être étudiées aussi rapidement que possible.

5. Le 1^{er} mai 1955. Du 1^{er} mai au 2 juin, on a reçu 1,157 demandes, délivré 1,504 certificats et entendu 4,309 requérants.

Nombre de personnes naturalisées, selon leur nationalité antérieure, pendant les années civiles 1953 et 1954

	1953	1954
Autriche	191	254
Pays baltes	435	1,398
Belgique	158	212
Commonwealth britannique ..	3,454	3,568
Chine	2,044	1,425
Tchécoslovaquie	424	563
Danemark	132	169
Finlande	165	156
France	89	120
Allemagne	371	439
Grèce	181	186
Hongrie	294	430
Italie	317	568
Japon	155	132
Pays-Bas	356	783
Norvège	163	200
Pologne	2,328	3,303
Roumanie	237	288
Suède	101	114
Suisse	122	137
URSS	328	416
États-Unis	640	570
Yougoslavie	245	570
Autres pays asiatiques	57	58
Autres pays européens	44	42
Autres pays	7	10
Apatriés	524	3,434

Totaux 13,562 19,545

Source: Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TIMBRES- POSTE

M. Diefenbaker:

1. Les distributeurs automatiques de timbres-poste sont-ils assujétis à la surveillance ou à l'inspection du ministère des Postes?

2. A-t-on signalé au ministre des Postes que, dans un ou plusieurs cas, ces distributeurs automatiques contiennent des timbres-poste canadiens dans des carnets fabriqués aux États-Unis et sur lesquels est inscrite la mention *U.S. Postage Stamps*?

3. Quelles mesures le ministre entend-il prendre en vue d'empêcher la répétition de tels abus ou d'autres semblables?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, il est indiqué qu'il doit être répondu oralement à cette question. Pour y répondre brièvement, je dirai que les distributeurs automatiques de timbres-poste sont utilisés en vertu de permis qu'accorde le ministre des Postes dans chaque cas. Ces appareils sont assujétis à la surveillance du ministère, mais pas nécessairement à l'inspection dans chaque cas. Le ministère enquête chaque fois qu'il y a des plaintes. Déjà, on nous avait fait remarquer que ces timbres sont vendus dans des carnets portant la mention *U.S. Stamps*.